



SPAgri-CFDT

Syndicat des personnels du ministère de l'agriculture

Administration Centrale - DRAAF - DDT(M) - DD(CS)PP- Cemagref
CNPPF - Anses - IFN - Institut Français du Cheval et de l'Équitation (IFCE)

SGEN-CFDT Enseignement agricole public

Synpia-CFDT : France Agrimer

Syndicat CFDT de l'Agence des services et de paiement (ASP)

ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS à la CAP des **secrétaires administratifs et assistants de service social** SCRUTIN DU 15 NOVEMBRE 2011

Pour une réelle reconnaissance des B administratifs

Paradoxe : alors que les agents de ce corps ont un niveau de compétences de plus en plus élevé, leur place dans l'échiquier professionnel du ministère est de plus en plus floue.

La compétence administrative doit enfin être pleinement reconnue dans ce ministère comme compétence métier.

La légitime demande de reconnaissance professionnelle des B administratifs est bafouée : la nouvelle échelle statutaire, appliquée avec retard, ne répond que très partiellement aux attentes.

mobilités de plus en plus souvent imposées et à une concurrence exacerbée entre collègues et entre corps. Ces changements professionnels sont sans contrepartie : ni promotion, ni accompagnement à l'emploi, ni valorisation des compétences acquises.

Pour une gestion de l'emploi favorisant la cohésion sociale

La notion de performance individuelle, qui sous-tend les systèmes mis en place, notamment la PFR et l'évaluation professionnelle exacerbe la concurrence entre agents et porte atteinte à la cohésion des équipes de travail, favorisant le stress et la fragilisation des agents.

Les SA et ASS : des fonctions clés en attente de reconnaissance

La mise en place des nouveaux grades terminaux permet seulement un allongement de la carrière. L'accès à la classe supérieure est limitée par un examen professionnel et l'ouverture sur la catégorie A quasi inexistant .

La RGPP conduit à la fusion de services ou établissements dans un contexte de réductions brutales des effectifs. Les réorganisations et fusions de services, la mutualisation des fonctions supports, les départs non remplacés conduisent à des

Pour un ministère porteur des valeurs de service public

La RGPP conduit à l'abandon de missions et à leur recentrage sur les seules fonctions régaliennes. Ses objectifs affichés étaient d'avoir un meilleur service rendu à moindre coût. Le constat aujourd'hui est une dégradation préoccupante du service public et des conditions de travail sans réelle économie budgétaire.



SPAgri-CFDT

Syndicat des personnels du ministère de l'agriculture

Administration Centrale - DRAAF - DDT(M) - DD(CS)PP- Cemagref
CNPPF - Anses - IFN - Institut Français du Cheval et de l'Équitation (IFCE)

SGEN-CFDT Enseignement agricole public

Synpia-CFDT : France Agrimer

Syndicat CFDT de l'Agence des services et de paiement (ASP)

La CFDT revendique :

- *une réflexion sur l'identification et la gestion des compétences* administratives et sur les parcours professionnels adaptés
- *un parcours professionnel revalorisé par :*
 - un véritable débouché sur la catégorie A, avec l'arrêt de la mobilité imposée ;
 - une définition des ratios de promotion adaptés à la nouvelle démographie du corps et assurant un accès à la catégorie supérieure à tous les agents en fin de gradedes changements de parcours professionnels plus faciles pour les agents qui souhaitent accéder à une autre filière ;
- un haut niveau de formation continue et le renforcement de l'accompagnement individuel à l'emploi ;
- *un accès à la mobilité choisie*, avec des procédures administratives, ministérielles et interministérielles, moins complexes et plus transparentes.
- *une intégration totale des primes dans le salaire* et un aménagement de la PFR, fondé sur la transparence, l'équité et la cohérence avec l'évaluation professionnelle.
- *une revalorisation salariale* assurant le maintien du pouvoir d'achat et redonnant ainsi au déroulement de carrière son rôle d'ascenseur social.

La CFDT s'engage pour des CAP au service de la carrière des agents.

La CAP est obligatoirement consultée sur toutes les étapes de votre déroulement de carrière, et sur les recours individuels.

La CFDT, représentée dans tous les ministères et dans nombre d'établissements publics, est de taille à défendre de manière coordonnée les intérêts de tous les agents dans la réalisation d'un service public de qualité au service de tous.

Les élections à la CAP sont un scrutin à la proportionnelle sur des listes présentées par les organisations syndicales (voir bulletin de vote). La présence de la CFDT au sein de la CAP est une garantie d'avancée sur la gestion de l'ensemble du corps. Les représentants CFDT que vous élirez sauront avec l'appui de leur organisation vous défendre individuellement et collectivement.